



ARRETE N° 0481 /MBPE/DGBF/DMP DU 01 SEPT 2020 portant résiliation du marché n°2016-0-2-0001/02-21 et de l'avenant n°2016-1-2-0001/02-21 relatifs aux travaux d'aménagement et de bitumage de la route Bolequin-Toulepleu-Frontière du Libéria, passés dans le cadre du Programme d'Aménagement de Routes et de Facilitation de Transport au sein du Fleuve MANO, entre l'ex-Ministère des Infrastructures Economiques et la société SBI INTERNATIONAL HOLDINGS AG, pour un montant de vingt-neuf milliards soixante-cinq millions trois cent quatre-vingt-quinze mille six cent deux (29.065.395.602) francs CFA TTC.

**Le Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat,**

- Vu l'ordonnance n°2018-594 du 27 juin 2018 portant création, organisation et fonctionnement de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) ;
- Vu l'ordonnance n°2019-679 du 24 juillet 2019 portant Code des marchés publics ;
- Vu le décret n°2019-726 du 04 septembre 2019 portant nomination des Membres du Gouvernement, tel que modifié par les décrets n°2020-456 du 13 mai 2020, n°2020-600 du 3 août 2020 et n°2020-601 du 3 août 2020 ;
- Vu le décret n°2019-755 du 18 septembre 2019 portant attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2020-584 du 30 juillet 2020 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre de la Défense ;
- Vu l'arrêté n°202/MEF/DGBF/DMP du 21 avril 2010 portant conditions et modalités de résiliation des marchés publics ;



**ARRETE**



## ARTICLE 1 :

Le marché n°2016-0-2-0001/02-21 et l'avenant n°2016-1-2-0001/02-21 relatifs aux travaux d'aménagement et de bitumage de la route Bolequin-Toulepleu-Frontière du Libéria, passés dans le cadre du Programme d'Aménagement de Routes et de Facilitation de Transport au sein du Fleuve MANO, entre l'ex-Ministère des Infrastructures Economiques et la société SBI INTERNATIONAL HOLDINGS AG, société anonyme dont le siège social est sis à Bzchstrasse 56, CH-8200 Shaffhausen (Suisse), 01 BP 2609 Abidjan 01, Tél : (41) 52 632 08 20 / (225) 20 30 58 58, Fax : (41) 52 632 08 21 et (+225) 20 37 14 00, Email : [sbi-a@bleuwin.ch](mailto:sbi-a@bleuwin.ch), inscrite au Registre du Commerce du Canton de Schaffhausen (Suisse) : CH-290.3.014.830, compte contribuable n°141 81 99 W, sont résiliés **pour faute du titulaire**.

## ARTICLE 2 :

Les prestations effectivement exécutées feront l'objet d'un décompte définitif pour le règlement des sommes dues à la société SBI INTERNATIONAL HOLDINGS AG ou l'émission d'un ordre de recettes pour les sommes trop perçues ou à régler à des tiers.

## ARTICLE 3 :

Conformément aux dispositions de l'article 8 de l'arrêté n°202/MEF/DGBF/DMP du 21 avril 2010 portant conditions et modalités de résiliation des marchés publics, la société SBI INTERNATIONAL HOLDINGS AG est exclue des marchés publics pour une période de deux (2) années, à compter de la date de signature du présent arrêté.

## ARTICLE 4 :

Le Directeur Général de l'Agence de Gestion des Routes (AGERROUTE), le Directeur des Marchés Publics, le Coordonnateur du Programme d'Aménagement de Routes et de Facilitation de Transport au sein du Fleuve MANO (PARFT-UFM) et le Responsable de la Cellule de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Equipement et de l'Entretien Routier assurent, chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin Officiel des Marchés Publics et au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 07 SEPT 2020



Moussa SANOGO

## AMPLIATIONS :

- ANRMP
- DGBF
- DGTCP
- DMP
- AGERROUTE
- PARFT-UFM
- DAF/MEER
- CPMP/MEER
- Société SBI INTERNATIONAL HOLDINGS AG
- BOMP
- J.O.R.C.I